

FORMATION À DISTANCE

ÊTRE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

SESSION
DE FORMATION

20 et 27
novembre
2020

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Assurer une veille juridique et stratégique dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.
- Décrypter les derniers textes d'application ou d'ajustement (décrets, ordonnances...).
- Mesurer les impacts des nouveautés réglementaires sur l'activité formation

PUBLIC ET CONDITIONS D'ACCÈS

Public: Toute personne ayant besoin de connaître les nouveautés en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

Nombre de participants: 8 personnes (maximum)

Modalité: 2 visioconférences de 3h30 (pause de 15 minutes)
les vendredi 20 et 27 novembre 2020 de 14h à 17h30

Prérequis: Connaître les fondamentaux
du secteur de la formation.

INTERVENANTE

Valérie Michelet, juriste sénior sur le droit
et les politiques de formation, Centre Inffo



Centre Inffo

Contact commercial
contact.formation@centre-inffo.fr
Tél 01 55 93 91 83
www.centre-inffo.fr

PROGRAMME

Contact commercial
contact.formation@centre-inffo.fr
Tél. 01 55 93 91 83
www.centre-inffo.fr

CE QUI FAIT L'ACTUALITÉ

L'architecture financière

- Contribution formation continue et taxe d'apprentissage des entreprises: composition, versements, répartition et utilisation.
- Zoom sur les dépenses déductibles de la taxe d'apprentissage.

La transformation des acteurs

- France compétences et opérateurs de compétences: point d'étape et perspectives en matière de financement de l'apprentissage.
- Opérateurs de conseil en évolution professionnelle: déploiement, cartographie.
- Transition Pro: nouvelle configuration, nouvelles missions.
- Organismes certificateurs: point d'étape sur la certification qualité des prestataires de formation.

La transformation des mesures

- CPF monétisé: point d'étape sur l'application dédiée, CGU, règles de prise en charge, fonctionnement des abondements.
- Entretien professionnel: premier état des lieux à six ans et articulation avec le CPF.
- Projet de reconversion professionnelle: un nouveau droit pour les salariés démissionnaires.

Programme qui rend compte des annonces effectuées dans le cadre du plan de relance.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un dossier pédagogique de ressources documentaires.
Exposés suivis de périodes de questions-réponses.

Modalité de sanction: une attestation de fin de formation.

